



PRÉFET DE LA REUNION

Direction de l'environnement de
l'aménagement et du logement de la
Réunion

Saint-Denis, le 2 novembre 2018

*Service Prévention des Risques Naturels
et Routiers*

**Note Complémentaire pour la consultation du
public du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019**

Objet : Compléments à la consultation du public suite au Comité de Pilotage de la Directive Inondation du 31 octobre 2018

Introduction

Coprésidé par l'État et la Région, le comité de pilotage comprend les autres membres suivants :

- Conseil Départemental,
- Association des Maires,
- Office de l'eau,
- Président du Comité eau et Biodiversité,
- Toutes les communes/intercommunalités concernées par un TRI et porteuses de PAPI (CINOR, CIREST, CIVIS, CASUD, TCO, St Benoît, St André, St Suzanne, Ste Marie, St Denis, St Paul, St Pierre, le Tampon, St Joseph)
- Autre structure porteuse de PAPI : Etang-Salé.

Le Comité de Pilotage de la Directive Inondation, qui s'est tenu le 31 octobre 2018, a eu comme objectif premier de valider les documents mis à la consultation du public, à savoir :

- l'addendum de l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations : EPRI,
- la liste des Territoires à Risques Important d'inondation : TRI,
- le calendrier/programme de travail indiquant les modalités de mise à jour du plan de gestion des risques d'inondations,
- les questions importantes en matière de gestion des risques d'inondations.

Cette note regroupe les remarques faites par les membres du comité de Pilotage concernant les documents mis à la consultation et les lieux de la consultation.

1 - Addendum de l'évaluation préliminaire des risques d'inondations

L'addendum devra être complété par les phénomènes de fortes houles qui ont impacté La Réunion en avril et en juillet 2017. Sous réserve de cette modification, le comité a approuvé le document.

2 – Liste des Territoires à Risque Important d’Inondations (TRI)

Le comité de pilotage a approuvé la reconduction de la liste des 6 TRI pour ce second cycle en précisant qu’il existe d’autres territoires à La Réunion pouvant être classés comme territoires à risque important. Les possibilités d’ajout devront être examinées.

3 – Calendrier

La consultation du public pour la cartographies des aléas/enjeux des territoires à risque important s’étale sur 6 mois de décembre 2019 à juin 2020. Cette période coïncide pour partie avec celle dédiée aux élections municipales, prévues pour 2020. Les membres du comité interpellent l’État sur la possibilité de décaler la consultation pour éviter cette superposition. Ce point fera l’objet de compléments et d’arbitrage par la suite.

4 – Questions Importantes

Les « Questions importantes » sont les enjeux/objectifs/problématiques de La Réunion en matière de politique sur les risques d’inondations pour lesquels le prochain plan de gestion devra apporter des réponses. Les points présentés à mettre en exergue pour le territoire sont les suivants :

- le changement climatique, thématique transversale
- la manière de concilier le besoin en espaces avec la prise en compte des risques
- la gestion du littoral, intégrant l’aléa submersion marine
- l’accompagnement dans les transferts de compétence et la mobilisation des dispositifs financiers.
- la prise en compte du ruissellement pluvial
- l’adhésion (la compréhension par) de la population des dispositifs de gestion de crise.

Les membres du comité de pilotage ont souhaité ajouter une question spécifique sur la gestion et l’entretien des cours d’eau en termes d’organisation et de responsabilité.

5 – Lieux de la consultation

Le comité de pilotage a souhaité ajouté les sites de l’antenne est et antenne ouest de la DEAL comme lieux physiques de la consultation du public.